

DECISION n° 2024-010

**Portant sur la signature d'une convention de partenariat avec Madame Nadège SATTI pour une exposition de peinture**

Le Maire de la Commune de Lambesc.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ;

**VU** la délibération n° 2022-017 certifiée exécutoire le 28 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

**VU** l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 17 janvier 2024,

**CONSIDERANT** qu'il est opportun de prévoir une convention de partenariat avec Madame Nadège SATTI, artiste, pour une exposition de peinture, qui se tiendra du 28/09/2024 au 19/10/2024 à la Maison du Tourisme, dans le cadre de la promotion et l'accès à la culture pour le plus grand nombre

**DECIDE**

**Article 1.-** De signer une convention de partenariat passée avec Madame Nadège SATTI, demeurant 9 avenue du Général de Gaulle – Bât G n°02 - 13410 LAMBESC, pour une exposition de peinture.

**Article 2.-** La convention de partenariat est consentie à titre gracieux.

**Article 3.-** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

**Article 4.-** La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

*Fait à Lambesc, le 17 janvier 2024*

**Bernard RAMOND**

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

